Niveau(x) d enseignement: 3 Numéro EDUQ : 8370726
Centre d'intérêt: 260

La Rochelle, Marie.

Réinsertion de l'enfant handicapé auditif dans son milieu d'origine / Hélène Laliberté, responsable du projet ; Marie LaRochelle, chercheur. -- Québec : Commission des écoles catholiques de Québec : Hôtel-Dieu de Québec, Centre de l'ouïe et de la parole, 1981.
54 f. ; 28 cm.

La couv. porte en outre: Projet-pilote H.A. #4, rapport final 1981.
Résumé à la fin du v.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Enfant handicapé *Handicapé auditif *Intégration scolaire *Maternelle (Niveau) *Primaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Orthophoniste

L'étude a pour objectif de définir les ressources minimales et essentielles à la réinsertion de l'enfant handicapé auditif dans son milieu scolaire. Pour ce faire, une série de dix fiches a été élaborée afin de déterminer les services actuellement offerts dans des écoles de la CECQ, les difficultés rencontrées et les besoins non comblés face à l'intégration scolaire de ces enfants. Les fiches ont été remplies suite à une entrevue entre le chercheur et les intervenants impliqués de près ou de loin dans le travail d'intégration de ces enfants.

Au total, 19 enfants âgés de cinq à treize ans, qui fréquentaient diverses écoles de la CECQ en 1980-1981, sont pris en considération. Le modèle d'intervention et d'organisation retenu est décrit à partir des dix fiches suivantes: 1. Enfant, 2. Intervenants, 3. Direction d'école, 4. Evaluation, 5. Classement, 6. Procédure d'intégration, 7. Matériel, 8. Parents, 9. Conseillers d'adaptation scolaire, 10. Orthophoniste-audiologiste.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 03
Financement: Bénéficiaire - Commission des écoles catholiques de Québec
Organisme(s) source(s) - MEQ-DGDP
Programme(s) de subvention - Projet-pilote
Auteur de l'analyse: ar

RÉINSERTION DE L'ENFANT HANDICAPÉ AUDITIF DANS SON MILIEU D'ORIGINE

RAPPORT FINAL

212

Juin 1981

MARIE LAROCHELLE
Psychologue-chercheur

SOMMAIRE

		page
1.	Titre du projet.....	1
2.	Commission scolaire.....	1
3.	Membres de l'équipe de recherche.....	1
4.	Plan de recherche	
	4.1 Modèle d'organisation des services éducatifs étudiés dans ce projet:	1-2-3-
	4.2 Les objectifs de la recherche.....	4
	4.3 Hypothèses posées s'il y a lieu.....	4
	4.4 Elaboration de la démarche d'exploration.....	5-6
	4.5 Analyse de l'information recueillie.....	7
	4.5.1 Résumé des fiches.....	8 à 45
	4.5.2 Anslyse des objectifs de la recherche.....	46-47-48-49
5.	Impact social.....	50
6.	Recommandations.....	51
7.	Bibliographie.....	51
8.	Sommaire du projet.....	51
9.	Budget.....	52
10.	Identification.....	52

1. TITRE DU PROJET.

"Réinsertion de l'enfant handicapé auditif dans son milieu d'origine".

2. COMMISSION SCOLAIRE.

La Commission des écoles catholiques de Québec en collaboration avec le Centre de l'Ouïe et de la Parole de Québec.

3. MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE.

Hélène Laliberté	conseillère en adaptation scolaire, responsable
Marie-Paule Genest	professeur itinérant, C.E.C.Q.
Marie-Thérèse Roy	travailleuse sociale, C.O.P.
Richard Tardif	directeur-adjoint, école St-Albert-le-Grand, C.E.C.Q.
Marie LaRochelle	psychologue-chercheur.

4. PLAN DE LA RECHERCHE.

4.1 Modèle d'organisation des services éducatifs étudiés dans ce projet:

a) Les enfants dont il sera question dans la présente recherche sont des enfants qui présentent tous un handicap auditif.

Vous trouverez, au tableau 1, la description de cette clientèle.

b) Nombre d'élèves en fonction des difficultés énumérées précédemment:

Dix-neuf (19) enfants seront étudiés dans la présente recherche en raison de l'apport significatif des intervenants que nous interrogeons.

c) Groupe-âge et sexe:

L'âge des enfants varie entre cinq et treize ans, huit sont des garçons et onze sont des filles.

d) Localisation des jeunes en fonction de leurs pairs du secteur régulier:

Tous les enfants sont intégrés dans une école régulière et pour la plupart dans une classe régulière. Huit enfants bénéficient d'une rééducation du langage au Centre de l'Ouïe et de la Parole et les autres reçoivent un support pédagogique dans leur école respective. Cependant, une enfant bénéficie de rééducation par une orthophoniste dans son milieu scolaire.

e) Organisation humaine et physique de l'école:

Les écoles qui intègrent des enfants handicapés auditifs sont des écoles régulières comme on en voit dans la plupart des coins de la province. Certaines écoles ont une direction d'école et d'autres ont une équipe de direction. Ces écoles bénéficient des personnes ressources qui sont habituelles aux autres écoles. En un mot, ces écoles n'ont pas de facteurs particuliers pouvant les identifier comme étant des écoles devant intégrer spécifiquement ce type de clientèle. **(Voir tableau 2)**

f) Assiette-horaire:

La plupart des enfants suivent le programme régulier de la classe où ils sont intégrés. Cependant certains enfants bénéficient d'une

rééducation du langage au Centre de l'Ouïe et de la Parole et d'autres reçoivent les services d'un professeur de soutien sur les heures de classe.

g) Facteurs géographiques:

Les différentes écoles qui intègrent les enfants étudiés dans la présente recherche sont localisés pour la plupart dans un rayon maximum de cent milles de la ville de Québec. La majorité des écoles se situent dans la région 03.

h) Ententes de services avec le ministère des Affaires sociales:

Aucune commission scolaire fréquentée par les dix-neuf élèves de la recherche ne reçoit des services orthophoniques dus à une entente avec le M.A.S

i) Problématique organisationnelle face à la tâche du professeur itinérant:

Depuis 1965, une entente de scolarisation existe entre l'Hôtel-Dieu-de-Québec et la C.E.C.Q. Plusieurs élèves ont été suivis en rééducation par le C.O.P. de l'Hôtel-Dieu-de-Québec et scolarisés par la C.E.C.Q.

L'intégration scolaire d'enfants handicapés auditifs dans leur milieu d'origine a toujours été pour nous une opération insatisfaisante car si le C.O.P. assurait un suivi au plan audiologique et quelques fois sur le plan orthophonique, le plan scolaire était laissé à la discrétion du milieu scolaire accueillant.

Pour 1979-1980, la C.E.C.Q. obtenait du Comité opérationnel l'autorisation d'affecter un enseignant qui avait pour tâche d'aider les milieux scolaires à intégrer des enfants handicapés auditifs. (professeur itinérant)

Le travail fait par cette personne auprès des milieux qui ont accueilli des enfants handicapés auditifs en a été un d'information en tout premier lieu, puis de support pédagogique et un rôle de conseiller pour l'organisation des services.

Après avoir oeuvré une année, le professeur itinérant nous a fait connaître des problèmes existants dans les milieux qui ont accueilli des handicapés auditifs.

De toute évidence, il est nécessaire de dégager les conditions minimales et les ressources essentielles devant exister dans une école qui accueille un enfant handicapé auditif.

4.2 Les objectifs de la recherche.

L'objectif général de la recherche est la cueillette d'information face à l'intégration de l'enfant handicapé auditif.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

a) Préciser les difficultés rencontrées pour l'intégration des enfants handicapés auditifs.

b) Déterminer les besoins pédagogiques et organisationnels du milieu qui intègre un enfant handicapé auditif.

c) Dégager les conditions minimales pour qu'un milieu puisse intégrer un enfant handicapé auditif.

d) Elaborer la définition de tâche du professeur itinérant et la perception que les utilisateurs en ont.

4.3 Hypothèses posées s'il y a lieu.

Ne s'applique pas.

4.4 Elaboration de la démarche d'exploration:

La méthode utilisée pour faire la cueillette de données afin de rencontrer les objectifs de la recherche est celle du questionnaire. Une série de questionnaires seront remplis par le chercheur lors d'une entrevue avec les intervenants impliqués de près ou de loin à l'intégration de ces enfants.

Il y a une série de dix (10) questionnaires ou fiches* dont voici une description sommaire:

1) la fiche 1 Enfant nous permet d'avoir une description de la situation de l'enfant au niveau de ses forces et de ses faiblesses générales.

2) la fiche 2 Intervenants nous permet d'avoir des intervenants une description de leur tâche, de leurs difficultés, de leurs besoins et des relations qu'ils entretiennent avec les parents.

   Les intervenants sont les professeurs réguliers, les professeurs de soutien ou rééducateurs du langage en milieu scolaire. En plus cette fiche nous permet de dégager la perception que les différents intervenants ont du professeur itinérant et de leurs attentes face à ce dernier.

3) la fiche 3 Direction d'école s'adresse à la direction de l'école et touche spécialement le mécanisme d'intégration des enfants handicapés auditifs. Elle permet aussi de dégager l'aide que l'école reçoit actuellement et les besoins qui ne sont pas comblés. Dans un autre temps le directeur de l'école est amené à donner la perception qu'il a du rôle du professeur itinérant ainsi que de ses attentes face à ce dernier.

4) la fiche 4 Evaluation nous permet de dégager les mécanismes d'évaluation de ces enfants, des difficultés rencontrées et des améliorations souhaitées.

---

* Vous trouverez ces fiches en annexe 1

5) la fiche 5 Classement a pour but de préciser la procédure de classement des enfants.

6) la fiche 6 Procédure d'intégration permet de décrire toute la procédure d'intégration d'un enfant handicapé auditif dans une école régulière. Cette fiche s'adresse spécifiquement au professeur itinérant.

7) la fiche 7 Matériel a pour objectif de faire un inventaire du matériel utilisé pour aider les enseignants réguliers qui intègrent ces enfants ainsi que le matériel utilisé pour les enfants eux-mêmes et leurs parents.

8) la fiche 8 Parents s'adresse particulièrement aux parents et nous permet de préciser les services qu'ils reçoivent ainsi que les besoins qu'ils désirent combler.

9) la fiche 9 Conseillers d'adaptation scolaire est conçue pour les conseillers d'adaptation scolaire. Elle permet de dégager les interrogations de ces derniers face à l'intégration des enfants handicapés auditifs et leurs besoins pour la réalisation de cette intégration.

10) la fiche 10 Orthophoniste-audiologiste s'adresse aux orthophonistes et audiologistes du C.O.P. en vue de dégager des données face à l'intégration des enfants handicapés auditifs.

Avant de poursuivre, nous aimerions vous présenter sommairement les principales étapes de réalisation de la recherche:

Octobre 1980:	élaboration des fiches
Janvier 1980:	rédaction du rapport d'étape
Novembre 1980 à mai 1981:	entrevues avec le chercheur et les personnes sélectionnées afin de recueillir les données
Mai et Juin 1981:	analyse et traitement des données
Juin 1981:	rédaction du rapport final.

4.5 Analyse de l'information recueillie:

L'information ainsi recueillie a été compilée et transmise de façon résumée dans chacune des fiches. Il y a une analyse quantitative des résultats que vous trouverez dans la partie 4.5.1 ainsi que le traitement des objectifs de la recherche à la partie 4.5.2.

Présentation des résultats:

Pour éviter une perte d'information et en même temps une certaine lourdeur dans la transmission des résultats, nous avons fait un résumé des entrevues pour chacune des fiches. Dans un deuxième temps nous traiterons de chacun des objectifs de la recherche.

4.5.1 RÉSUME DES FICHES

FICHE I ENFANT

Nombre d'enfants touchés: Dix-neuf (19) enfants sont sélectionnés pour la présente recherche.

Depuis combien de temps est-il intégré dans une école régulière? Voir tableau 1

Cet enfant présente-t-il un autre handicap que son trouble auditif? Dix-sept (17) enfants n'ont pas d'autre handicap. Deux enfants présentent pour le premier un trouble visuel et moteur et pour le second il y a présence d'hyperactivité.

Nom des autres intervenants auprès de ces enfants: Voir tableau 1

1) Description sommaire des difficultés de l'enfant: (pédagogique, socialisation, intégration, comportement, prothèse auditive, etc.).

Les principales difficultés des enfants handicapés auditifs sont les suivantes:

- difficulté de compréhension au niveau du langage
- difficulté de structuration de la phrase
- manque de vocabulaire et difficulté à s'exprimer oralement
- manque de motivation à certains moments
- confusion des lettres
- retard d'apprentissage pour certains enfants dû à la mauvaise capacité auditive.

2) Description des points forts et aspects positifs de cet enfant:

Voici les principaux traits décrits par les professeurs (à noter que ces traits reviennent fréquemment).

Généralement les enfants sont très intelligents et ils ont une capacité d'apprendre facilement. Ils sont bien intégrés au groupe et acceptés des autres enfants de la classe. Leur motivation est bonne en générale et leur attention soutenue. Ils ont pour la plupart le sens des responsabilités et sont débrouillards. Leur esprit d'observation est développé et leur capacité d'adaptation adéquate. Certains ont le sens de l'humour et la plupart sont des enfants sensibles.

3) Cet enfant a-t-il déjà fréquenté les classes de la C.E.C.Q.? _____

Si oui, combien de temps.

_____

FICHE 2 INTERVENANTS

Nom de l'intervenant: 19 professeurs réguliers sont concernés par ce questionnaire. 18 professeurs sont de sexe féminin et 1 de sexe masculin.

Depuis combien de temps es-tu amené à travailler avec des enfants handicapés auditifs? Presque tous les enseignants rencontrés en sont à leur première année d'expérience avec cette catégorie d'enfants. Deux professeurs seulement en sont à leur deuxième année d'intégration d'enfants handicapés auditifs.

TACHE 1) Description générale de tes interventions auprès de l'enfant: (type d'interventions, fréquence, mode, etc.) (Quelle est l'approche pédagogique du professeur régulier face à ces enfants?)

Généralement les professeurs n'ont pas changé leur méthode pédagogique: ils donnent le contenu du programme régulier tout en accordant une aide particulière à l'enfant sourd. Ils font attention afin d'être plus près de l'enfant et que l'enfant soit face à eux lorsqu'ils parlent. Ils essaient de traiter l'enfant comme les autres mais parfois ils doivent lui donner un enseignement plus individualisé. Les professeurs développent une approche pédagogique plus concrète: beaucoup utilisent l'aspect visuel dans leur pédagogie. La manipulation et la répétition des consignes sont aussi des techniques fréquemment utilisées.
Ce qui est intéressant à noter c'est que les professeurs qui ont une approche plus visuelle due à l'intégration d'un enfant h.a. se sont rendus compte que le fait d'utiliser davantage l'aspect visuel avait aussi été bénéfique pour les autres enfants de la classe.

DIFFICULTES 2) Quelles sont les difficultés que tu rencontres face à l'aide à apporter à ces enfants? (matériel, organisation, horaire, disponibilité, temps, syndicat, etc.)

Selon eux, l'enfant est parfois difficile à motiver et ils ne se sentent pas prêts à travailler avec eux: ils disent manquer de formation face à cette clientèle. Ils éprouvent de la difficulté à se faire comprendre de l'enfant et se sentent dépourvus. De plus ils ne savent pas si l'enfant a vraiment compris car ce dernier ne peut l'exprimer facilement car il manque de langage spontané. Quelques professeurs (5) mentionnent que le reste de la classe souffrait de la présence d'un enfant h.a. et cela était dû au fait que l'enseignant doit consacrer plus de temps pour se

faire comprendre de l'enfant sourd et ces enseignants ont l'impression que les autres enfants de la classe perdaient du temps.
Plusieurs (10) enseignants soulignent le manque de matériel pour travailler le langage.

Quels moyens as-tu trouvés pour faire face à ces difficultés?

Pour les enfants dont la motivation était une difficulté dans l'apprentissage du langage, le professeur a essayé de montrer à l'enfant l'importance du langage en l'encourageant face à ses succès et en lui exprimant son mécontentement face à son manque d'effort. Les rencontres plus étroites avec les parents (plus spécialement la mère) facilitent une coordination de travail avec l'école. Il arrive aussi fréquemment que l'enseignant doive travailler individuellement avec l'enfant. Un professeur fait remarquer qu'elle a dû créer une relation plus amicale avec l'enfant pour créer un lien de confiance ce qui favorise les apprentissages de l'enfant. Certains professeurs soulignent qu'il faut revenir souvent sur les mêmes notions. Il est aussi à noter que plusieurs professeurs utilisent le "tutorat" (un enfant de la classe prend en charge l'enfant h.a. pour certaines activités d'apprentissage). Le fait d'intégrer un enfant h.a. a amené le professeur à travailler le langage avec tous les autres enfants de la classe. La plupart des enseignants ont fabriqué leur propre matériel visuel pour développer le langage et ont fait beaucoup de manipulations en mathématique.

BESOINS

3) Quels sont tes besoins immédiats pour faciliter l'intégration et l'aide que tu peux apporter à cet enfant handicapé auditif?

Tous les enseignants mentionnent que le nombre d'élèves est trop élevé dans leur classe pour pouvoir intégrer adéquatement un enfant h.a. et ils aimeraient que le ratio maître-élève soit plus bas. Ils soulignent l'importance de prévenir les professeurs qui recevront un enfant h.a. au mois de juin afin que ce dernier ait le temps de se préparer psychologiquement et sur le plan pédagogique. Certains enseignants (5) disent que le temps de récupération avec le professeur de soutien n'est pas suffisant et ils souhaiteraient de plus que l'enfant soit suivi en orthophonie pour son langage. Dans quelques cas (4) les enseignants mentionnent que le professeur de soutien devrait être en fonction dès le mois de septembre au lieu du mois d'octobre ou janvier comme ce fut le cas pour certains enfants.

Les professeurs insistent pour que la ressource "professeur de soutien" soit maintenue l'an prochain. Ils souhaitent avoir des rencontres de formation pour leur permettre d'échanger entre eux sur les difficultés et leurs méthodes de travail. Ils aimeraient avoir du matériel préparé pour utiliser avec les enfants h.a. et souhaiteraient pour certains d'entre eux (6) une supervision pédagogique.

PARENTS

4) Tes interventions auprès de l'enfant t'amènent-elles à demander ou exiger la collaboration des parents?

Si oui, comment?
Les parents répondent-ils à cette demande et de quelle façon?

Généralement les parents fournissent une bonne collaboration et travaillent avec le professeur régulier pour assurer un suivi à la maison. Le langage est l'aspect le plus touché à la maison. Cependant dans trois cas, les parents ne sont pas tellement disponibles et il semble y avoir démission de leur part.

EQUIPE

5) Es-tu amené à travailler en équipe pour faciliter l'intégration de cet enfant?
Si oui, avec quels intervenants?

Généralement le professeur travaille avec le professeur de soutien et l'orthopédagogue qui suit l'enfant s'il y a lieu. Quelques professeurs travaillent avec le C.O.P. au niveau de l'orthophonie et d'autres avec le professeur itinérant Marie-Paule Genest. Un professeur mentionne travailler avec le professeur qui avait l'enfant l'an dernier.

6) Commentaires et suggestions face aux besoins et aux difficultés rencontrés.

Voici différents commentaires personnels des enseignants qui sont présentés textuellement:

- "Pour intégrer un enfant sourd, on devrait tenir compte de son niveau de langage ceci est très important pour l'apprentissage de la lecture. Il ne faudrait pas l'intégrer dans une classe s'il n'est pas de niveau académique de la classe".
- "Il faudrait aussi maintenir l'aide du professeur de soutien car l'enfant ne pourrait fonctionner que difficilement sans aide supplémentaire".
- "L'expérience d'intégration a été enrichissante pour moi et les élèves de ma classe. Cela fait développer le sens du vocabulaire pour les autres

enfants. L'enfant h.a. est plus heureux intégré, à mon avis".

- "Cet enfant a tellement un bon suivi à la maison que je ne la perçois pas comme un enfant en difficulté".
- "Pour que l'intégration soit plus efficace, le ratio devrait être plus bas".
- "J'aimerais mieux ne pas intégrer un autre enfant h.a. l'an prochain."
- "J'aimerais qu'un orthophoniste soit engagé par la Commission scolaire pour assurer un suivi à l'enfant".
- "Je souhaiterais une supervision sur le plan pédagogique".
- "J'aimerais être mieux préparée à recevoir ces enfants et avoir la possibilité d'échanger plus souvent avec les professeurs qui sont dans le même cas que moi.
- "Il serait important que l'on garde le même professeur de soutien l'an prochain pour lancer un suivi du travail de cette année.
- "J'aimerais que l'enfant h.a. n'entre pas dans mes moyennes de classe car cela fait baisser ma moyenne".
- "Je trouve que j'ai un surcroît de travail par rapport à mes collègues qui n'intègrent pas d'enfants h.a.".

PROFESSEUR ITINERANT

7) Comment perçois-tu le rôle qu'a joué le professeur itinérant face à l'intégration des enfants handicapés auditifs de ton école?

Le rôle du professeur itinérant a été très bien perçu par les enseignants. Ils ont vu en lui une aide et un soutien indispensable tant pour l'information sur la situation et les caractéristiques de l'enfant sourd que pour les moyens d'intervention avec cet enfant. Le professeur itinérant a aussi fait une intervention face au reste de la classe pour expliquer aux enfants c'est quoi un enfant sourd. Le contact avec le professeur itinérant est apparu pour la plupart des enseignants comme étant très sécurisant et valorisant car le professeur itinérant donnait du support à l'enfant. Le rôle du professeur itinérant a aussi été perçu comme un lien entre le C.O.P. et l'école.

8) Les interventions du professeur itinérant répondent-elles à tes besoins ?

Généralement les interventions du professeur itinérant répondent aux besoins de l'enseignant. Cependant les enseignants se sont permis de faire quelques suggestions et commentaires: ils aimeraient que le professeur itinérant vienne plus souvent dans leur classe afin de les aider à améliorer leurs moyens d'intervention. Ils aimeraient des rencontres de formation sur le langage et les façons d'intervenir avec un enfant h.a. Ces rencontres favoriseraient aussi l'échange entre les professeurs qui intègrent ces enfants.
Généralement le professeur itinérant a été perçu comme un appui pour l'enseignant régulier.

FICHE 2 INTERVENANTS

Nom de l'intervenant: Les intervenants concernés par le présent questionnaire sont les professeurs de soutien (7) et orthopédagogue (1). Toutes sont de sexe féminin.

Tous les professeurs de soutien et l'orthopédagogue en sont à leur première année d'expérience avec cette clientèle.

TACHE

1) Description générale de tes interventions auprès de l'enfant: (type d'interventions, fréquence, mode, etc.). (Quelle est l'approche pédagogique du professeur régulier face à ces enfants ?).

La principale intervention des professeurs de soutien se situe au niveau du langage oral (acquisition de vocabulaire, travail sur les mots, question: qui, que, quoi, quand, etc.) et du langage écrit. Il arrive aussi que les professeurs de soutien assurent un suivi aux activités pédagogiques de la classe mais cette intervention n'est pas générale. Le matériel utilisé est surtout visuel et amène l'enfant à développer une meilleure compréhension. Certains apprentissages se font sous forme de jeu et cette approche est bien appréciée par les enfants.

DIFFICULTES

2) Quelles sont les difficultés que tu rencontres face à l'aide à apporter à ces enfants ? (matériel, organisation, horaire, disponibilité, temps, syndicat, etc.)

Les principales difficultés énumérées par les professeurs de soutien sont les suivantes:

- manque de matériel de rééducation
- difficulté à comprendre l'enfant
- difficulté à maintenir l'intérêt de l'enfant et à le motiver
- le temps est long avant de constater un progrès chez l'enfant.

Les enseignants se demandent si leurs interventions sont vraiment pertinentes et efficaces.

- Il n'y a pas de sécurité d'emploi et pas de reconnaissance d'expérience pour le professeur de soutien; de plus, le salaire est très peu élevé.
- Une enseignante éprouve de la difficulté à dispenser des services dans deux écoles et ce dans la même demie-journée.

b) Quels moyens as-tu trouvés pour faire face à ces difficultés ?

Voici les commentaires textuels des professeurs:

- "Je travaille avec du matériel visuel et cela aide à la compréhension de l'enfant".
- "Pour motiver l'enfant h.a., j'amène un autre élève de la classe qui a aussi de la difficulté et je travaille avec les deux".
- "J'aime les enfants h.a., je les adore et je les ai acceptés".
- "Pour résoudre le manque de matériel de rééducation, j'ai rencontré une orthophoniste du C.O.P. qui m'a suggéré certaines approches".
- "J'ai fabriqué moi-même le matériel dont j'avais besoin".
- "Le Congrès du C.Q.E.E. m'a aidé, j'y ai rencontré plusieurs personnes qui travaillent avec ce type d'enfants".

BESOINS

3) Quels sont tes besoins immédiats pour faciliter l'intégration et l'aide que tu peux apporter à cet enfant handicapé auditif ?

Les besoins qui ressortent sont les suivants:

- Qu'il y ait du matériel recommandé par des spécialistes pour travailler avec ces enfants.
- Des rencontres avec l'orthophoniste et le psychologue du C.O.P. seraient souhaitées.
- Il est important d'avoir un local insonorisé et approprié pour travailler avec ces enfants.

- Les professeurs de soutien désirent recevoir plus d'information sur le fonctionnement de ces enfants.
- Les professeurs de soutien aimeraient échanger avec d'autres intervenants qui travaillent avec des enfants h.a. pour savoir comment ils travaillent avec eux.

PARENTS

4) Tes interventions auprès de l'enfant t'amènent-elles à demander ou exiger la collaboration des parents ?

. Si oui, comment ?

. Les parents répondent-ils à cette demande et de quelle façon ?

Généralement les parents collaborent avec le professeur de soutien afin qu'il y ait concordance entre les objectifs poursuivis à l'école et à la maison. Cependant pour quelques cas (trois) la collaboration des parents n'est pas soutenue et même faible.

ÉQUIPE

5) Es-tu amené à travailler en équipe pour faciliter l'intégration de cet enfant ?

Si oui, avec quels intervenants ?

Tous les professeurs de soutien travaillent régulièrement avec le professeur régulier. Il arrive aussi quelquefois qu'ils soient amenés à travailler en collaboration avec des spécialistes tels: orthophoniste, conseiller pédagogique et psychologue.

6) Commentaires et suggestions face aux besoins et aux difficultés rencontrées.

Les professeurs de soutien aimeraient rencontrer des personnes qui travaillent dans le même sens qu'eux pour échanger. Ils aimeraient aussi être informés et recevoir du perfectionnement sur l'approche pédagogique et les interventions à privilégier avec ces enfants. Il semble important de noter que l'attitude des parents influence grandement sur la réussite de l'enfant à l'école; c'est pourquoi il devrait y avoir plus d'interventions au niveau des parents pour les motiver et les soutenir.

Dans le processus d'intégration, le milieu doit aussi s'adapter à l'enfant. Si le monde de l'apprentissage était plus visuel, les enfants auraient moins de difficultés; le mode d'apprentissage que généralement l'école privilégie est trop auditif.

Le professeur de soutien apporte une aide dans l'intégration de l'enfant sourd; cependant, il devrait y avoir de l'aide prévue et un support à l'enseignement qui reçoit cet enfant.

Enfin, les conditions de travail et salariales devraient être meilleures pour les professeurs de soutien.

PROFESSEUR ITINÉRANT

7) Comment perçois-tu le rôle qu'a joué le professeur itinérant face à l'intégration des enfants handicapés auditifs de ton école ?

Le professeur itinérant a remis des documents de sensibilisation sur la façon de procéder avec ces enfants. Son rôle en est un de soutien et de coordination. C'est une personne de référence, disponible.

8) Les interventions du professeur itinérant répondent-elles à tes besoins ?

Si non, que souhaiterais-tu ?

Généralement, les interventions du professeur itinérant répondent aux besoins des professeurs de soutien. Cependant, certains professeurs de soutien souhaiteraient avoir davantage d'information et aimeraient avoir la possibilité d'échanger avec d'autres professeurs qui font le même travail. Ils aimeraient aussi avoir des recommandations face au matériel à utiliser avec cette clientèle d'enfants.

FICHE 3 DIRECTION D'ÉCOLE

Dix-sept (17) directeurs ont été rencontrés pour cette recherche.

Population des écoles: neuf (9) écoles ont une clientèle d'environ 450 élèves, sept (7) écoles ont une clientèle d'environ 260 élèves.

INTÉGRATION

1) Cette école a-t-elle déjà fait l'intégration des enfants handicapés auditifs ?

   Si oui, depuis combien de temps ?

Sept (7) écoles en sont à leur première année d'intégration d'un enfant h.a. Cinq (5) écoles le font depuis trois ans, trois (3) écoles depuis quatre ans, une (1) école depuis six ans, une autre depuis cinq ans et une dernière depuis deux ans.

2) Dans votre école faites-vous l'intégration de d'autres catégories d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ?

   Si oui, lesquelles et à quel niveau de la cascade du rapport Copex ?

Sept (7) écoles ne font pas l'intégration de d'autres catégories d'enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Trois (3) écoles intègrent des enfants présentant des retards légers d'apprentissage dans des classes régulières avec un suivi sur le plan orthopédagogique. Deux (2) écoles intègrent des enfants déficients légerts et troubles graves d'apprentissage pour certaines activités. Une (1) école intègre deux enfants handicapés physique. Deux (2) écoles intègrent des mésadaptés sociaux affectifs et des enfants présentant des troubles graves d'apprentissage dans les classes régulières. Enfin cinq (5) écoles ont des classes fermées pour une ou plusieurs des catégories suivantes: trouble grave d'apprentissage, mésadaptation socio-affective grave, déficient léger et déviations multiples.

3) Votre école intègre des enfants handicapés auditifs, pour chaque enfant donner 1) le nom

2) le niveau où l'enfant est intégré

Quatorze (14) écoles intègrent un enfant handicapé auditif tandis que trois (3) écoles en intègrent deux.

* Référer au tableau 1.

4) Comment en est-on venu dans votre école à intégrer des enfants handicapés auditifs ?

(expliquer la démarche que vous avez suivie pour faire accepter à votre équipe l'intégration de ces enfants).

Huit (8) enfants ont été intégrés à la demande des parents. Trois (3) enfants ont été intégrés à la suite de la demande conjointe des parents et du C.O.P. Huit (8) enfants ont été intégrés à la suite d'une recommandation du C.O.P.

5) Les enfants handicapés auditifs sont-ils acceptés sur une base de volontariat par l'enseignant ou l'enseignant a-t-il été contraint de l'intégrer dans sa classe ?

La grande majorité des enseignants étaient consentants à intégrer ce type d'enfants dans leur classe. Cela faisait partie d'une expérience nouvelle que l'enseignant voulait vivre. Cependant les directeurs sont unanimes à dire que le choix de l'enseignant qui reçoit l'enfant doit être judicieux et que ce dernier doit être préparé en conséquence par de l'information adéquate sur les difficultés et les possibilités de cette catégorie d'enfants.

AIDE

6) Quelle aide de différents intervenants ces enfants reçoivent-ils en plus des activités de la classe régulière ? (fréquence, contenu, etc.).

Quinze (15) enfants reçoivent l'aide d'un professeur de soutien grâce à une bourse du M.E.Q. Cinq (5) enfants sont encore suivis de façon régulière au C.O.P. pour rééducation sur le plan orthophonique. Un enfant est suivi par une orthophoniste de sa commission scolaire. Enfin deux (2) enfants ne reçoivent aucune aide supplémentaire en dehors des activités de la classe régulière.

7) Jugez-vous cette aide suffisante pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé auditif ? Si non, pourquoi ?

La majorité des directeurs (14) interrogés répondent oui à cette question. Toutefois trois (3) mentionnent que le professeur de soutien devrait être supervisé sur le plan pédagogique car il n'a pas nécessairement une formation qui le prépare à intervenir auprès de cette clientèle. Parmi ceux qui trouvent que l'aide n'est pas suffisante (trois directeurs), leurs besoins non comblés se situent au niveau des services en orthophonie. Toutefois, deux directeurs soutiennent le fait qu'il ne faut pas trop surcharger l'enfant et tenir compte de ses capacités d'absorption.

8) Pensez-vous que l'enseignant est en mesure de répondre aux besoins de cet enfant sans aide extérieure ? (rééducateur, orthophoniste, psychologue, professeur itinérant, etc.)

Presque tous (quinze directeurs) pensent que l'enseignant ne pourrait répondre seul aux besoins de l'enfant. Deux directeurs pensent que l'enfant qui est intégré dans leur école pourrait se débrouiller seul. Un directeur mentionne que cela dépend de l'enfant et que chaque cas doit être traité à la pièce.

AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES

9) Que souhaiteriez-vous pour améliorer dans votre école la situation et favoriser l'intégration de l'enfant handicapé auditif ? (aide, information, formation, matériel, etc.)

a) face à l'enseignement régulier qui reçoit l'enfant

Voici les principales recommandations des directeurs: dix-sept (17) disent qu'il est très important d'informer le professeur qui intègre, des caractéristiques d'un enfant h.a. Cette démarche se fait déjà et ils aimeraient qu'elle soit maintenue. Neuf (9) directeurs aimeraient qu'un spécialiste supervise le travail des enseignants réguliers et des professeurs de soutien.

Six (6) directeurs trouvent important que le professeur régulier sache au moins cinq (5) à six (6) mois à l'avance les caractéristiques de l'enfant h.a. qu'on intègrera dans sa classe afin qu'il ait le temps de se faire à l'idée et de se préparer. Huit (8) directeurs souhaiteraient qu'une liste du matériel et des appareils disponibles soit distribuée aux enseignants. Douze (12) directeurs souhaitent des journées pédagogiques pour les enseignants et les intervenants sur l'intégration de cette catégorie d'enfants. Ces journées seraient plutôt sous forme d'atelier de travail avec présentation de documentation audiovisuelle. Il est à noter qu'il y a déjà eu une journée de perfectionnement organisée par le professeur itinérant. Cette journée fut grandement appréciée et ils souhaiteraient que l'expérience se répète. Dix (10) directeurs suggèrent de diminuer le ratio maître/élève dans les classes qui reçoivent ces enfants. Cinq (5) directeurs pensent que des visites au C.O.P. seraient appréciées, lesquelles visites auraient pour but de rencontrer les orthophonistes afin de voir leur façon de procéder et aussi assurer une coordination dans la rééducation du langage. Quatre (4) directeurs aimeraient plus de facilité dans la procédure pour l'obtention d'un budget pour l'appareil FM. Enfin deux (2) directeurs pensent qu'il devrait y avoir du temps de suppléance alloué pour que les enseignants puissent préparer du matériel supplémentaire pour l'enfant h.a.

b) face à l'enfant lui-même

Les principales améliorations souhaitées sont les suivantes:

- donner du soutien à l'enfant en dehors de sa classe régulière
- faire venir l'enfant à l'école avant qu'il commence en septembre pour lui faire connaître le milieu et les personnes avec lesquelles il travaillera
- éviter tout geste de pitié vis-à-vis de ces enfants
- presque tous sont unanimes à dire que la ressource professeur de soutien devrait être maintenue et ne devrait pas changer d'année en année

b) face à l'enfant lui-même (suite)

- un directeur mentionne que l'intégration devrait être plus graduelle c'est-à-dire que l'enfant fonctionne dans un petit groupe avant d'être intégré dans une classe régulière
- sept (7) directeurs souhaiteraient un suivi régulier et plus fréquent auprès du professeur de l'enfant et de l'enfant lui-même par des personnes ressources telles que le professeur itinérant et l'orthophoniste du C.O.P.

c) face aux parents de cet enfant

- Il serait bon que le C.O.P. organise des rencontres pour les parents des enfants h.a. afin que ces derniers puissent échanger entre eux, se sécuriser et les empêcher dans certains cas de "pousser trop" sur l'enfant. Pour certains parents (3 cas) une intervention de motivation serait nécessaire.
- Il est aussi essentiel de préparer les parents face à l'intégration de leur enfant en classe régulière et de départager les rôles de chacun (professeur, parents, directeur et autres intervenants).
- Dans certains cas il serait bon qu'il y ait du perfectionnement pour les parents afin que ces derniers soient plus en mesure d'aider leur enfant à la maison.

d) face aux intervenants qui rencontrent occasionnellement l'enfant

Voici les suggestions personnelles énoncées:

- Donner de l'information aux intervenants qui rencontrent occasionnellement l'enfant concernant les difficultés à surmonter et les interventions à privilégier.
- Il devrait y avoir une stabilité d'une année à l'autre du professeur de soutien et ce dernier devrait être engagé dès septembre.
- Certaines écoles (5) demandent des services en orthophonie à l'école même pour aider l'enfant h.a.

BESOINS

10) En tant que directeurs quels sont vos besoins face à l'intégration des enfants handicapés auditifs ?
(personnes ressources, budgets, formation, information, soutien, etc.)

Presque tous les directeurs souhaiteraient participer aux ateliers qui sont donnés aux enseignants réguliers sur l'enfant h.a. Cela leur permettrait de superviser davantage le travail qui se fait avec l'enfant. Ils aimeraient aussi connaître toutes les sources d'information pertinentes, où s'adresser pour du matériel pour l'appareil FM, une bourse et les ressources pour un soutien pédagogique.

- Six directeurs souhaitent des conférences synthèses avec le C.O.P. quand l'enfant est encore suivi au C.O.P.
- Trois directeurs souhaiteraient avoir un budget pour l'achat d'un appareil FM quand celui-ci est requis et pour le transport des enfants et des professeurs au C.O.P. quand c'est nécessaire.
- Un directeur souhaiterait vivement qu'il y ait une politique d'intégration des enfants h.a. afin que les ressources allouées par le M.E.Q. pour cette clientèle leur soit vraiment attribuées.

11) Commentaires et suggestions

Trois (3) directeurs souhaitent que la démarche d'intégration soit entreprise plus tôt en cours d'année afin que l'enfant puisse connaître son professeur et vice versa. Cette démarche sécuriserait aussi les parents. Trois (3) directeurs aimeraient aussi visiter d'autres classes où se fait l'intégration pour échanger et ils suggèrent qu'il y ait une banque de matériel recommandée par des spécialistes pour travailler avec cette clientèle d'enfants. Un directeur souligne que ce n'est pas une solution d'intégrer des enfants h.a. dans une classe régulière et que cela apporte des problèmes. Un autre directeur dit qu'il serait plus favorable de sortir ces enfants des classes régulières plutôt que de les intégrer car à son avis, il y aurait plus de spécialistes disponibles avec des programmes adaptés à cette clientèle.

Selon cette même personne, les professeurs qui sont en contact avec ces enfants font leur possible mais ils sont néophites face aux interventions à appliquer avec ces derniers. Généralement, les directeurs prétendent que l'expérience est intéressante, positive pour l'école et rentable pour l'enfant. Cependant il faut rester prudent dans l'intégration et assurer un suivi et les ressources adéquates pour soutenir le professeur. Les conditions qui entourent l'intégration sont importantes c'est pourquoi il est essentiel de maintenir l'aide à l'enfant.

Un directeur souligne que l'intégration des enfants h.a. ne doit pas être une transplantation mais une intégration totale. A cet effet, à son avis, on devrait sensibiliser davantage les enseignants, directeurs parents et autres intervenants. De plus selon lui, il ne faut pas trop se presser pour intégrer l'enfant h.a. et ne pas forcer le milieu à l'accepter.

Trois directeurs mentionnent qu'il serait important d'informer le conseiller en adaptation scolaire lorsque l'on intègre un enfant h.a.

12) Comment percevez-vous le rôle qu'a joué le professeur itinérant* face à l'intégration des enfants handicapés auditifs de votre école ?

Généralement les directeurs perçoivent le professeur itinérant comme un agent d'information sur les caractéristiques de l'enfant sourd. Cela leur a permis de se situer face à l'aide à apporter à l'enfant. Les interventions du professeur itinérant ont facilité l'intégration de l'enfant et sécurisé le professeur. Les directeurs ont perçu son rôle comme faisant un lien entre le C.O.P. et l'école. Cette fonction est pertinente et fondamentale afin d'assurer un suivi à l'intégration. Le professeur itinérant a aussi animé des journées de perfectionnement pour les enseignants et les directeurs. Ces journées furent grandement appréciées. Les directeurs souhaitent que le poste de professeur itinérant soit maintenu. Le professeur itinérant a aussi joué un rôle de sensibilisation auprès des autres enfants: en effet elle a fait une démonstration en classe pour montrer aux autres enfants comment un enfant h.a. entendait.

* Le professeur itinérant dont il est question est Mme Marie-Paule Genest.

Ceci fut très instructif pour les enfants de la classe. Elle apporte de plus un support à l'enseignant en suggérant des livres et méthodes pour travailler avec l'enfant h.a. Elle a aussi des contacts avec la famille.

J'aimerais ici vous citer des attributs que les directeurs ont donné au professeur itinérant. C'est une personne humaine, très compétente, disponible qui est pour nous d'une aide précieuse. Nous ne voyons pas comment nous aurions pu intégrer ces enfants sans son aide. Nous espérons que cela continue ainsi.

13) Les interventions du professeur itinérant répondent-elles à vos besoins ? Si non, que souhaiteriez-vous ?

Tous les directeurs sont satisfaits des interventions du professeur itinérant. Certains suggèrent qu'il y ait d'autres ateliers d'information et de formation pour les enseignants qui intègrent ces enfants. Ils souhaitent aussi recevoir des suggestions de matériel pour travailler avec l'enfant. Quelques directeurs (4) aimeraient que le professeur itinérant observe l'enfant en classe périodiquement et passe des recommandations à l'équipe école à la suite de ces observations. Une rencontre par mois serait souhaitée avec le professeur itinérant.

FICHE 4 ÉVALUATION

1) Comment se fait l'évaluation des apprentissages de l'enfant handicapé auditif ?(1- globalement, 2- faire préciser pour la lecture, français écrit, mathématique et autres matières).

Généralement nous pouvons dire que l'enfant h.a. est entré de la même façon que les autres enfants de sa classe. Cependant le professeur va lui donner des explications supplémentaires en utilisant l'aspect visuel. Il arrive très souvent que l'enseignant soint moins exigeant face à la lecture, au savoir écouter et face au savoir parler. A ce moment, l'enfant est comparé à lui-même et non au groupe d'enfants de sa classe.

2) Quelles sont les difficultés que tu rencontres à ce niveau ?

Il semble très difficile pour les enseignants d'évaluer le savoir parler et le savoir écouter. Il est aussi évident que certains termes trop abstraits dans les mathématiques posent des problèmes (ex. les termes fini et infini).

Les professeurs éprouvent de la difficulté à cerner les faiblesses réelles des enfants: est-ce le vocabulaire, le mot question, le texte qui accroche; il est difficile de le savoir car l'enfant ne peut l'exprimer.

Certains enseignants n'aiment pas évaluer l'enfant h.a. comme les autres enfants car il se crée chez ce dernier une démotivation face aux résultats très bas qui lui sont attribués (ex. un enfant qui a généralement 20% et 30% se sent démotivé). Les professeurs préféreraient évaluer l'enfant en fonction de son rythme et de ses progrès.

3) Que suggères-tu pour faciliter l'évaluation ou la mesure des apprentissages de ces enfants ?

Les enseignants aimeraient qu'il y ait des critères précis d'élaborés pour l'évaluation de l'enfant h.a. Il est difficile de savoir les capacités de l'enfant et à qui on doit le comparer pour dire qu'il est correct ou en retard car il n'existe pas de moyennes pour ces enfants. On devrait aussi établir des acquisitions spécifiques compte tenu de leurs difficultés (fiches d'acquisition pour les enfants h.a.)

Certains enseignants désirent que l'évaluation se fasse en fonction du rythme et des progrès de l'enfant; c'est-à-dire que l'enfant soit comparé à lui-même et non au groupe. Les enseignants aimeraient que leur tâche soit précisée: leur rôle est-il l'enseignement de la lecture et de l'écriture ou bien faut-il aussi jouer le rôle d'orthophoniste pour apprendre à parler à l'enfant et rééduquer son langage.

FICHE 5 CLASSEMENT

1) Comment s'effectue le classement de l'enfant handicapé auditif ? (procédure)

Le classement pour la plupart des enfants h.a. s'effectue de la même façon que les élèves réguliers: on tient compte des résultats scolaires de l'enfant et si les notes sont suffisantes, l'enfant va passer au degré supérieur. Cependant certains directeurs (6) croient que le classement devrait s'effectuer à partir des objectifs poursuivis pour chaque enfant (langage, notions académiques, intégration sociale). Selon cette approche, on ne devrait pas tenir compte uniquement des notes. Tous sont unanimes à dire que le professeur qui reçoit l'enfant doit être choisi en fonction de ses qualités personnelles d'interventions et que le ratio de la classe où il est intégré devrait être plus bas qu'une classe qui n'intègre pas d'enfant h.a.

2) Quelles sont les personnes impliquées dans cette procédure ? (décrire leur rôle respectif)

Habituellement le professeur régulier de l'enfant participe au classement avec la direction de l'école et le professeur de soutien. Si d'autres professionnels sont intervenus auprès de l'enfant en cours d'année, ils sont aussi invités à l'étude de cas. Ces professionnels peuvent être: le psychologue, l'orthopédagogue , l'orthophoniste, le conseiller en adaptation scolaire. Pour quelques cas, il y a la présence du professeur itinérant.

3) Les parents participent-ils à cette démarche ? ou sont-ils seulement informés une fois le classement décidé ?

Généralement nous pouvons dire que les parents ne participent pas à la démarche de classement et qu'ils sont informés une fois le classement décidé. Cependant plusieurs directeurs d'écoles affirment que ce sont les parents qui ont le dernier mot en matière de classement.

4) Commentaires et suggestions face au classement

Plusieurs commentaires ont été formulés par les écoles:

- "Il est absolument essentiel que le professeur qui reçoit l'enfant soit volontaire pour l'intégrer".
- "Le nouveau professeur qui recevra l'enfant devrait entrer en contact avec lui au mois de mai ou juin pour le connaître et démystifier son handicap".
- "Il ne faudrait pas s'attendre à ce que l'enfant ait acquis toutes les notions du niveau où il est intégré".
- "L'apprentissage de l'anglais et de la musique ne devraient pas compter dans l'évaluation et empêcher un enfant de monter de degré".
- "Les normes pour l'intégration devraient être selon un ratio 1/12 (où c'est la première fois qu'un enseignant reçoit ce type d'enfant)".
- "Il serait important que quelqu'un du C.O.P. soit présent pour nous aider lors du classement".

FICHE 6 PROCEDURE D'INTEGRATION

(Tâche du professeur itinérant)

1) Quelle est la procédure pour intégrer un enfant handicapé auditif ? (tâche du professeur itinérant).
note: cette fiche a été remplie par le professeur itinérant.

Voici les étapes de la procédure d'intégration d'un enfant h.a.:

1.1 Ecole St-Albert

Lorsqu'un élève fréquente pour la dernière année l'école St-Albert, il est important que le professeur itinérant suive cet élève de plus près, voit ses progrès, ses difficultés, son niveau de langage. Mieux il le connaîtra, mieux ça ira pour l'intégrer.

Moyens: rencontre avec le professeur
rencontre avec l'orthophoniste
rencontre avec l'enfant
présence aux conférences-synthèses
observation en classe.

1.2 Première visite à la commission scolaire concernée

a) Rencontre avec le conseiller à l'adaptation scolaire.
b) Rencontre du directeur de l'école
- voir les ressources de l'école
- discuter du professeur susceptible de recevoir l'enfant
- quelle aide supplémentaire peut apporter le milieu.
c) Visite au C.O.P. et à St-Albert des personnes de l'école impliquée.

1. Le professeur choisi, l'orthopédagogue de l'école et le directeur viennent observer l'enfant à l'école St-Albert à Québec et une rencontre est prévue avec les enseignants concernés.
2. Egalement rencontre avec les personnes impliquées du C.O.P. (orthophoniste, travailleur social, psychologue).
3. Le professeur itinérant coordonne et assiste à ces rencontres.

1.2 Première visite à la commission scolaire concernée (suite)

d) Visite à l'enfant à sa nouvelle école

En juin, dans la mesure du possible, le professeur itinérant et/ou les parents amènent l'enfant visiter sa nouvelle école et se familiariser un peu avec les personnes qui lui enseigneront en septembre.

e) Septembre

Les élèves nouvellement intégrés seront la priorité du professeur itinérant en septembre.

- Dès les premiers jours de classe le professeur itinérant soutiendra le professeur et répondra à ses questions.
- Le professeur itinérant rencontre tous les élèves de la classe où l'enfant est intégré:
  a) sensibilisation du groupe à la surdité
  b) écoute avec des prothèses auditives
  c) documents audio-visuels présentés (selon l'âge des élèves).

- Le professeur a besoin de se sentir épaulé et soutenu. Cela le sécurise beaucoup.

f) Soutien à l'élève

Si le professeur de soutien est une personne nouvelle (qui n'était pas là en juin) le professeur itinérant l'informe à son tour, lui fait prendre connaissance du dossier de l'enfant et coordonne une ou des rencontres avec les personnes du C.O.P. Il lui suggère des moyens pédagogiques, parfois du matériel à utiliser avec l'enfant sourd.

g) Octobre

Le professeur de l'enfant, le professeur de soutien viennent assister au C.O.P. à une thérapie avec l'orthophoniste pour être sensibilisés davantage au langage et organiser les interventions dans un même but.

h) Discussion de cas

En décembre, les élèves nouvellement intégrés, feront l'objet d'une discussion de cas au C.O.P. avec tous les intervenants concernés de l'école et du C.O.P.

a) s'assurer que l'intégration est sur la bonne voie
b) évaluer l'aide mise en place à l'école de son quartier
c) discuter des problèmes présentés, etc.

i) Appui en cours de route

Tout au long de l'année le professeur itinérant se rendra visiter les maîtres qui ont besoin de soutien ou d'informations supplémentaires face à des problèmes présentés par l'enfant.

2) Cette procédure est-elle satisfaisante ?

Dans le cas où chaque étape est respectée cela semble satisfaisant. Mais il se présente différents problèmes qui empêchent le déroulement du processus tel que souhaité.

2.1 Les décisions d'intégrer un enfant sont prises parfois tard dans l'année pour que le professeur itinérant ait le temps de respecter chaque étape.

2.2 Dans les écoles de quartier (comme ailleurs) le personnel enseignant est souvent instable et ce n'est pas toujours le professeur prévu en juin qui est là en septembre pour accueillir l'enfant sourd.

2.3 Certaines écoles sont réticentes à accepter l'intégration d'un h.a.

2.4 Des parents décident parfois à la fin de l'année scolaire d'intégrer leur enfant dans leur paroisse sans qu'il y ait eu la préparation adéquate du milieu.

2.5 Le soutien promis à l'élève par l'intermédiaire des bourses du M.E.Q. demeure de première importance lorsqu'il y a des modifications à apporter dans les démarches à faire pour l'obtenir

a) Les gens n'ont pas toujours les formules
b) Très long délai à les faire remplir
c) Difficulté de trouver un professeur
d) Réponse du MEQ trop longue à parvenir
e) Souvent en novembre l'enfant n'a pas encore le soutien nécessaire.

Malgré ces inconvénients il demeure primordial de conserver cette ressource pour l'élève h.a. Pour être intégré dans une classe régulière un soutien pédagogique est indispensable dans 90% des cas.

3) Rôle de chaque intervenant lors de l'intégration d'un enfant handicapé auditif. (direction, professeur itinérant, professeur régulier, parents, orthophoniste, psychologue, etc.)

Rôle de chaque intervenant lors de l'intégration de l' h.a.

Directeur

a) Accepter l'intégration d'un h.a. dans son école.
b) Sensibiliser ses professeurs à l'intégration.
c) Choisir le professeur de l'enfant et le convaincre.
d) Prévoir le soutien dont l'enfant aura besoin.
e) Essayer de tenir compte du nombre d'élèves dans la classe de l'h.a.
f) Montrer de la souplesse pour les rencontres demandées au C.O.P. ou lors de la visite du professeur itinérant à l'école.

Professeur

a) Croire à l'intégration

b) Accepter l'élève h.a. avec les inconvénients que cela apporte.

c) Etre disponible pour recevoir les informations nécessaires.

d) Accepter de travailler en équipe.

L'attitude du professeur envers son élève h.a. fait ou non la réussite de l'intégration.

Parents

a) Rencontrer le directeur de l'école (inscription de l'enfant et renseignements pertinents).

b) Assurer le professeur de sa collaboration.

c) Sécuriser son enfant face à ce nouveau milieu.

d) Etre disponible aux demandes du professeur.

e) Avoir des rencontres au besoin avec l'école.

Rôle du professeur itinérant

En plus de préparer l'intégration et d'apporter le soutien nécessaire à 16 élèves intégrés et au milieu, le professeur itinérant prépare des journées de perfectionnement pour les maîtres recevant un h.a. dans leurs classes.

Il assure la coordination des rencontres entre les spécialistes du C.O.P. et les maîtres de l'extérieur, répond aux nombreuses demandes qui parviennent soit des conseillers, directeurs, parents ou maîtres.

FICHE 7 MATÉRIEL

Cette fiche a été remplie par les professeurs et les directions d'écoles

1) Quel matériel* est utilisé pour aider les enseignants réguliers qui intègrent un enfant handicapé auditif ? Par le biais de quelle personne ou organisme ont-ils eu accès à ce matériel ?

Certains enseignants utilisent du matériel sur le marché tels: Peabody, Au pays du langage, Correction du langage (édition franco-ontarienne, série de sept volumes). Les fiches de langage de Christine Le Boeuf, Le Programme de perception visuelle de Marianne Frostig Le matériel Fokes Language Sentences, Les documents de discrimination auditive du C.O.P., Matériel SRA, Le Développement Learning Language (DLL). D'autres enseignants utilisent les manuels de la classe et le magnétophone comme éléments stimulants.

2) Quel matériel est utilisé pour aider les enfants handicapés auditifs eux-mêmes ? (fiches, méthodes, programmes, etc.) Par le biais de quelle personne ou organisme ont-ils eu accès à ce matériel ?

En plus du matériel énuméré ci-haut les enseignants ont dû construire leur propre matériel (matériel maison). Beaucoup d'enseignants utilisent les situations de la vie courante qu'ils exploitent au maximum (exemple: faire du pain, amener l'enfant à exprimer ses sentiments et son vécu).

Les livres de vocabulaire, les dictionnaires pour enfants (Fernand Nathan). Les livres d'histoires (Les aventures de Papou) sont aussi des instruments utiles à l'enseignant. A l'occasion les enseignants utilisent aussi les jeux véritech et les bandes dessinées.

* Le matériel peut comprendre des fiches de travail, des volumes, des documents audio-visuels tels que films, etc.

3) Quel matériel ou interventions sont utilisés pour aider les parents de ces enfants ? (films, information, audio-visuel, volumes, animation, aide matérielle)

Généralement les enseignants ne peuvent répondre à cette question. Cependant certains enseignants affirment que les parents ont plus d'expérience qu'eux face à l'aide à apporter à l'enfant. En effet, certains enfants fréquentent le C.O.P. depuis plusieurs années et les parents ont été sensibilisés et formés afin d'assurer un certain suivi à la maison. Quelques enseignants préparent du matériel afin que les parents continuent des interventions à la maison dans le même sens que l'école. Le matériel vise principalement à travailler le vocabulaire chez l'enfant.

FICHE 7 MATÉRIEL

Cette fiche a été remplie par le professeur itinérant.

1) Quel matériel* est utilisé pour aider les enseignants réguliers qui intègrent un enfant handicapé auditif ? Par le biais de quelle personne ou organisme ont-ils eu accès à ce matériel ?

En lecture le professeur itinérant utilise les documents de sensibilisation du MEQ et des documents sur les conseils pratiques aux professeurs qui ont un enfant dur d'oreille. Le professeur itinérant explique aux intervenants le dossier de l'enfant et le fonctionnement des prothèses auditives. Les documents audio-visuels suivants sont utilisés: Film "Toi et tes oreilles", diaporama sur l'audition C.E.C.M., vidéo "Je suis sourd et je parle" C.O.P., atelier du C.Q.E.E. qui sera donné dans quelques écoles.

2) Quel matériel est utilisé pour aider les enfants handicapés auditifs eux-mêmes ? (fiches, méthodes, programmes, etc.) Par le biais de quelle personne ou organisme ont-ils eu accès à ce matériel ?

Le matériel utilisé en orthopédagogie pour la compréhension de la lecture, des cahiers d'exercices de la méthode gestuelle et le vocabulaire oral de C. Le Boeuf sont très utiles.

3) Quel matériel ou interventions sont utilisés pour aider les parents de ces enfants ? (films, information, audio-visuel, volumes, animation, aide matérielle)

Il n'y a pas de matériel proprement dit. Pour les aider il y a des visites du professeur itinérant, des téléphones et des informations sur le progrès de l'enfant. Une commission scolaire aimerait organiser une rencontre pour les parents afin de les sensibiliser à la présence d'enfants h.a. dans l'école.

* La matériel peut comprendre des fiches de travail, des volumes, des documents audio-visuels tels que films, etc.

FICHE 8 PARENTS

Les huit (8) parents qui sont touchés par le présent questionnaire le sont sur recommandation du professeur itinérant et du travailleur social du C.O.P.

SERVICES

1) Quels sont les services qui vous sont offerts par l'école ou autres pour favoriser l'intégration de votre enfant à l'école ?

La plupart des enfants reçoivent l'aide d'un professeur de soutien. Quelques cas bénéficient des services de l'orthophoniste ou de l'orthopédagogue mais ces cas sont plutôt isolés. Certains parents fréquentent encore le C.O.P. avec leur enfant. Les parents ont apprécié la démarche du professeur itinérant qui a consisté à expliquer les difficultés de l'enfant sourd aux autres enfants de la classe. Cette intervention a favorisé l'acceptation et l'intégration de l'enfant sourd dans sa classe régulière.

2) Etes-vous amenés à travailler en collaboration avec les intervenants de l'école ? (professeurs, directeurs, travailleurs sociaux, orthophonistes, psychologues, etc.) Si oui, dites à quelle fréquence. Si non, le souhaiteriez-vous et pourquoi ?

On peut dire que généralement la mère a des contacts fréquents avec le professeur régulier et le professeur de soutien. Cette dernière assure à la maison un suivi et se concerte avec les professeurs de l'enfant pour ne pas travailler les mêmes choses afin d'éviter la répétition, ce qui entraîne une démotivation chez l'enfant.

BESOINS

3) Quelle est l'aide que vous aimeriez recevoir de l'école pour faciliter l'intégration de votre enfant ? Ces attentes sont-elles satisfaisantes ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

En début d'année il est important qu'une personne compétente informe le professeur de l'enfant pour le sécuriser et lui expliquer comment s'y prendre avec ce dernier. Quelques parents (3) aimeraient que leur enfant puisse bénéficier des services d'un orthophoniste et souhaite que ce dernier puisse se déplacer à l'école pour dispenser ses services.

4) Après quelques temps d'intégration, que pensez-vous de l'intégration de votre enfant à l'école régulière ?

Tous les parents sont unanimes pour dire qu'ils sont satisfaits de l'expérience d'intégration de leur enfant et que ce dernier est plus heureux intégré. Les parents constatent que l'intégration a permis à l'enfant de développer son langage au contact des autres enfants. Une mère souligne qu'il est essentiel que les parents acceptent l'enfant handicapé auditif et l'intègrent à la vie de la famille et de la société par des cours variés (ex: ballet, piano, etc.) De plus, il ne faudrait pas limiter l'enfant h.a. ni exiger de lui des choses au-dessus de ses capacités pour ne pas le décourager.

5) Que suggérez-vous comme améliorations ?

Voici les suggestions textuelles citées par les parents:

- "Qu'il y ait amélioration des services en orthophonie et en orthopédagogie".
- "Que les classes où l'enfant est intégré soient moins nombreuses (ratio)".
- "Que mon enfant ait un professeur de soutien à la maison après les heures de classe".
- "Qu'il y ait une plus grande sensibilisation auprès des professeurs en général afin que l'enfant sourd ne soit pas perçu comme un phénomène curieux".
- "Que mon enfant soit intégré dans sa paroisse au lieu de voyager (car l'école de la paroisse est trop nombreuse et tous les enfants problèmes sont envoyés dans une autre école). Cela crée des problèmes à ma fille au niveau de ses amies".
- "Il serait important de se demander si l'anglais, les sciences humaines et les sciences de la nature doivent être obligatoires. Ne devrait-on pas viser l'essentiel avec ces enfants".

FICHE 9 CONSEILLER D'ADAPTATION SCOLAIRE

Six conseillers d'adaptation scolaire ont répondu à ce questionnaire.

1) Quelles sont les besoins que tu as perçus face à l'intégration des enfants handicapés auditifs ?

a) au niveau des directions d'école et administrateurs ?

Il serait bon de donner de l'information concernant les difficultés que présentent les enfants afin de les faire accepter par les directions d'école et de rassurer les directeurs face à la question monétaire car une des préoccupations des administrateurs est de savoir combien ça va coûter au service d'adaptation scolaire pour intégrer ces enfants. Cette information concernant les difficultés de l'enfant va aussi permettre aux directeurs de faire un choix plus judicieux de l'enseignant qui intègrera l'enfant et va permettre aux directeurs mêmes d'être plus conscients des besoins de ces enfants. Si les directeurs sont bien informés des besoins et des difficultés de l'enfant handicapé auditif, ils seront davantage en mesure de donner du soutien et de l'encouragement aux enseignants qui travaillent avec ces enfants.

b) au niveau des enseignants ?

Les enseignants devraient recevoir de l'information et de la formation sur les caractéristiques d'un enfant handicapé auditif. On devrait prévoir des journées de sensibilisation aux difficultés éprouvées par ces enfants pour les enseignants qui reçoivent cette clientèle. De plus ces journées de perfectionnement pourraient aussi servir à l'instrumentation des intervenants (professeur régulier, professeur de soutien, etc.). Ces journées auraient aussi pour avantage d'encourager les enseignants dans leur démarche et leur permettraient d'échanger entre eux sur les difficultés rencontrées et sur les moyens que chacun a trouvés pour y faire face. Un aspect qui ressort aussi est le manque d'instrumentation chez les enseignants c'est-à-dire quel matériel de rééducation peut-on utiliser avec ces enfants ?

c) au niveau des parents ?

Des rencontres seraient à prévoir afin que ces derniers aient une conception réaliste face à l'intégration de leur enfant. Il est essentiel aussi que les parents assurent un certain suivi à la maison auprès de leur enfant. Certaines familles (3 ou 4) auraient besoin d'être suivies par un travailleur social ou psychologue.

d) au niveau des enfants ?

Il est essentiel que les services du professeur de soutien pour l'enfant soit maintenu. Cependant si l'enseignant qui reçoit l'enfant est qualifié pour cette clientèle cela serait avantageux. Certains cas ont besoin des services d'un orthopédagogue. Il est à noter qu'au niveau de la maternelle l'enfant ne peut bénéficier d'une bourse du M.E.Q. Cependant ce même enfant aurait besoin d'aide afin de développer et d'enrichir son niveau de langage. Quelles sont donc les possibilités d'aide pour les enfants de la maternelle ?

2) Quels sont tes besoins sur les plans organisationnels, ressources humaines et financières, matériel, information, etc. ?

Le premier besoin qui ressort en est un d'information des conseillers d'adaptation scolaire face à cette clientèle d'enfants. Ils voudraient savoir quels services existent pour ces enfants et où s'adresser pour obtenir les budgets afin d'engager des ressources telles que professeurs de soutien. Certains mentionnent qu'il serait nécessaire qu'il existe un superviseur du travail des professeurs de soutien.

Le conseiller d'adaptation scolaire aimerait aussi être informé du matériel pédagogique existant pour intervenir avec ces enfants handicapés auditifs.

Plusieurs s'inquiètent sur les subventions pour l'achat des appareils FM.

3) Quelles sont tes suggestions face à l'intégration des enfants handicapés auditifs ?

La première suggestion est de diminuer le ratio dans la classe où l'enfant est intégré.

Il est aussi important de maintenir les ressources actuelles: professeur du soutien, orthophoniste, orthopédagogue. Il devrait y avoir un budget prévu par les commissions scolaires pour des journées de perfectionnement chez les enseignants, les directeurs et les professeurs de soutien. Ces journées de perfectionnement devraient avoir lieu avant la rentrée des classes et être la responsabilité d'un centre spécialisé tel le Centre de l'Ouie et de la Parole de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Dans certains cas il serait essentiel qu'un orthophoniste vienne à l'école périodiquement afin d'instrumenter et de conseiller l'enseignant.

FICHE 10 ORTHOPHONISTE-AUDIOLOGISTE

Ce questionnaire a été rempli par deux thérapeutes du langage et de la parole (rééducatrices) et trois orthophonistes du C.O.P. de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Combien d'enfants handicapés auditifs intégrés dans les écoles suis-tu ? (Donne pour chaque cas le nom, le type d'intervention et la fréquence de tes interventions).

Voir Tableau I.

1) Décris les difficultés que tu rencontres dans ton travail avec les enfants handicapés auditifs qui sont intégrés dans les écoles (suivi, horaire, motivation, collaboration de la famille et de l'école, etc.)

La collaboration des parents est un problème pour une orthophoniste, soit que les parents collaborent trop peu ou bien ils sont trop exigeants. Le suivi est difficile pour les enfants intégrés car il arrive que le contact ne soit pas direct mais se fasse par le biais du professeur itinérant. On souligne aussi le manque de contact entre les intervenants du C.O.P. et les intervenants de l'école afin d'assurer un suivi à la thérapie. Enfin l'enfant intégré perd une demie journée de classe pour une heure de thérapie.

2) Quels avantages peux-tu dégager face à l'intégration des enfants handicapés auditifs ?

Si l'enfant a un langage oral fonctionnel, c'est-à-dire intelligible et de niveau explicite (niveau de la phrase complexe), l'intégration contribue à le normaliser, à maintenir une motivation face à la qualité de la parole et à lui donner de meilleures opportunités face au monde du travail. En étant intégré, l'enfant vit dans sa famille, de ce fait les parents s'impliquent dans l'éducation de leur enfant et ce dernier côtoie ses amis du quartier. Il est dans son milieu entendant et il apprend à s'y débrouiller.

BESOINS

3) Quels sont tes besoins immédiats pour faciliter l'intégration et l'aide que tu peux apporter à ces enfants handicapés auditifs ?

Une personne qui fait le lien entre la Commission scolaire (école) et le C.O.P. est essentielle pour faciliter l'intégration. Il devrait y avoir aussi de l'aide apportée au professeur régulier par le professeur itinérant en termes d'information. Il serait intéressant pour une orthophoniste de voir évoluer ces enfants en classe pour les observer, les évaluer afin d'établir des programmes de rééducation et de faire des recommandations.

PARENTS

4) Tes interventions auprès des enfants t'amènent-elles à demander ou exiger la collaboration des parents ?

Si oui, comment ?

Les parents répondent-ils à cette demande et de quelle façon ?

Oui généralement la collaboration des parents est souhaitée. Certains parents assurent un suivi à la maison de façon adéquate. D'autres parents font trop travailler l'enfant à la maison et ne lui laisse pas assez de temps libre. Enfin d'autres parents ne donnent pas de suivi à l'enfant à la maison et dans ces cas nous faisons appel aux services d'aide à l'élève.

ÉQUIPE

5) Es-tu amené à travailler en équipe pour faciliter l'intégration de ces enfants ?

Si oui, avec quels intervenants ?

Oui avec les professeurs réguliers et de soutien, la travailleuse sociale du C.O.P., le psychologue du C.O.P. et le professeur itinérant.

6) Commentaires et suggestions face aux besoins, aux difficultés rencontrées et face à l'intégration.

Voici des commentaires textuels:

- "J'estime que l'orthophoniste pourrait participer davantage à l'intégration face à ses rapports avec le personnel scolaire. Le suivi avec le professeur de soutien devrait être beaucoup plus intensif et régulier et non une ou deux fois par année".
- "Un enfant intégré ne doit plus nécessiter des rééducations orthophoniques . Cependant un support au développement du langage par le professeur de soutien peut être suffisant . Il faut par contre sensibiliser le professeur de soutien à travailler le langage en plus des matières scolaires".
- "L'intégration est bien vécue en autant que l'enfant ait suffisamment de langage, que l'école coopère étroitement et que les parents se sentent impliqués dans cette intégration de leurs enfants".
- "Ouvrir des postes pour professeurs itinérants, c'est totalement insuffisant un professeur itinérant pour toute la région 03 et c'est l'aide la plus précieuse lorsque l'enfant est intégré".

4.5.2 ANALYSE DES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

4.5.2 Analyse des objectifs de la recherche

a) Le premier objectif avait pour but de préciser les difficultés rencontrées face à l'intégration des enfants handicapés auditifs. Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes:

Généralement le milieu qui intègre l'enfant handicapé auditif ne se sent pas suffisamment préparé pour intégrer ces enfants. Les enseignants se sentent démunis face à cette clientèle d'autant plus que le nombre d'élèves de la classe est relativement élevé ce qui ne facilite pas leur tâche. Certains enseignants ont de la difficulté à assurer un suivi individuel constant à ces enfants dû au ratio maître-élève trop élevé.

Les professeurs disent manquer de matériel de rééducation et éprouvent parfois de la difficulté à motiver les enfants h.a.

b) Le deuxième objectif avait pour but de déterminer les besoins pédagogiques et organisationnels du milieu qui intègre un enfant handicapé auditif. Les besoins qui sont ressortis sont les suivants:

4.5.2

b) (suite)

Il est essentiel que le milieu qui intègre ces enfants ait de l'information face à cette clientèle. Le milieu doit être préparé à recevoir ces enfants et c'est pourquoi le rôle du professeur itinérant est primordial à ce niveau. L'école désire qu'on lui recommande du matériel spécialisé pour intervenir avec l'enfant handicapé auditif. De plus, les enseignants réguliers, les professeurs de soutien et même les directeurs d'école souhaiteraient avoir des rencontres régulières afin de se perfectionner au niveau de leur approche pédagogique et de leurs interventions. Ils aimeraient aussi être supervisés à ce niveau par des spécialistes. Des rencontres entre les intervenants du C.O.P. (orthophoniste, psychologue, travailleur social) et les intervenants de l'école (professeurs, directeurs) sont souhaitées et permettraient une meilleure coordination du travail.

Certains enfants ont besoin d'un suivi sur le plan de l'orthophonie et il serait plus avantageux que ce suivi ait lieu à l'école même cela dû à la distance trop grande à parcourir par l'enfant afin d'aller pour une heure de thérapie au C.O.P., l'enfant perd une demie journée de classe.

Il apparaît important qu'une animation soit faite au niveau des parents pour les amener à échanger entre eux, pour les sécuriser et leur donner des balises, voire même les encourager. Les enseignants aimeraient avoir un suivi plus étroit de la part du professeur itinérant; la tâche de ce dernier est d'une grande ampleur compte-tenu de l'étendue du territoire qu'il a à parcourir et du nombre de cas qu'il a à superviser.

Enfin les enseignants souhaiteraient que le M.E.Q. élabore un guide d'évaluation et d'instrumentation pédagogique à leur intention.

4.5.2

c) Le troisième objectif de la recherche avait pour but de dégager les conditions minimales pour qu'un milieu puisse intégrer un enfant handicapé auditif. Voici ces conditions minimales:

L'intégration de l'enfant handicapé auditif doit être préparée adéquatement par l'intervention du professeur itinérant. Il sert de lien entre le milieu spécialisé du C.O.P. et le milieu scolaire. Ce dernier doit de plus assurer un suivi au niveau de cette même intégration tant au niveau de l'enfant même que par un support et une animation pédagogique régulière avec les professeurs qui intègrent ces enfants.

Il apparaît essentiel de maintenir la ressource d'aide à l'enfant qu'est le professeur de soutien. Les milieux sont presque unanimes pour dire que la réussite de l'intégration serait dangereusement compromise sans l'apport du professeur de soutien.

Il ressort aussi que le ratio maître-élève devrait être moins élevé et le milieu intégrant aimerait que cette norme soit revisée.

Une autre condition minimale d'intégration est d'assurer un suivi en orthophonie à l'enfant quand c'est nécessaire et si possible dans le milieu scolaire où l'enfant est intégré ceci afin d'éviter une perte de cours en classe régulière pour l'enfant et pour faciliter l'accès de ces services aux parents.

Enfin un aspect qui n'est pas négligeable dans l'intégration des enfant handicapés auditifs est la collaboration des parents: il est important que ces derniers assurent un suivi à l'école et au traitement en orthophonie s'il y a lieu.

d) Le quatrième objectif de la recherche visait à définir la tâche du professeur itinérant et la perception que les utilisateurs en ont.

La tâche du professeur itinérant est bien élaborée par le professeur itinérant lui-même à la Fiche 6 au point I du présent document. En effet, le rôle de ce dernier dans la procédure d'intégration est clairement défini ainsi que ses interventions en terme de perfectionnement pour les enseignants Fiche 6 au point 3. (Cf. page 30 du présent document).

En ce qui concerne la perception que les utilisateurs ont du rôle du professeur itinérant, nous pouvons dire que ce dernier est perçu comme un agent informateur face aux caractéristiques des enfants h.a. et face aux interventions et attitudes à adopter à leur égard.

Il est aussi perçu comme étant le lien entre l'école et le C.O.P. Son rôle de soutien à l'enseignant contribue à créer un climat de sécurité chez ce dernier. Il anime aussi sporadiquement des journées de perfectionnement s'adressant aux intervenants en milieu scolaire. Ces journées sont grandement appréciées et les utilisateurs souhaitent pouvoir bénéficier encore de cette ressource l'an prochain.

5. IMPACT SOCIAL

Nous pouvons dire que les écoles visitées ont accueilli favorablement nos demandes et ont fourni une franche collaboration. En ce qui concerne l'intégration des enfants h.a. nous pouvons dire que cette démarche s'est avérée positive pour la majorité des enfants intégrés, des professeurs, des parents et des autres enfants de la classe qui ont aussi bénéficié de la modification de l'approche pédagogique de leur professeur (plus de manipulation et plus d'utilisation de l'aspect visuel en classe).

6. RECOMMANDATIONS

Voici les principales recommandations que nous aimerions faire:

1) Qu'il y ait une ressource humaine d'aide à l'enfant h.a. prévue pour faciliter son intégration en milieu scolaire (bourses du M.E.Q., professeur de soutien).

2) Que la ressource de professeur itinérant soit maintenue pour permettre l'intégration de l'enfant h.a. et que d'autres postes soient créés à ce niveau car l'étendue du territoire à couvrir est trop vaste et la clientèle visée trop nombreuse pour la tâche d'un seul professeur itinérant.

3) Qu'il y ait des interventions entreprises afin d'alléger le ratio maître-élève dans les classes qui intègrent un enfant handicapé auditif.

4) Qu'on favorise l'engagement d'orthophonistes au niveau des Commissions scolaires* pour assurer un suivi sur le plan du langage à ces enfants et éviter ainsi des déplacements onéreux en temps et en argent aux enfants ainsi qu'aux parents.

5) Qu'un guide d'évaluation pédagogique soit élaboré pour cette clientèle par le M.E.Q.

* Cet orthophoniste peut desservir une Commission scolaire ou plusieurs Commissions selon les besoins.

7. BIBLIOGRAPHIE

Nil.

8. SOMMAIRE DU PROJET

La clientèle étudiée dans cette recherche en est une composée de dix-neuf (19) enfants handicapés auditifs âgés de cinq à treize ans. Ces enfants ont déjà été suivis au Centre de l'Ouïe et de la Parole de l'Hôtel-Dieu de Québec et quatorze (14) d'entre eux ont fréquenté les classes de la C.E.C.Q. Ils sont actuellement intégrés dans une école régulière.

La présente recherche a pour objectif de définir les ressources minimales et essentielles à la réinsertion de l'enfant handicapé auditif dans son milieu d'origine. Pour poursuivre cet objectif, une série de dix fiches ont été élaborées afin de dégager les services actuellement offerts, les difficultés rencontrées et les besoins non comblés face à l'intégration de cette catégorie d'enfants. Ces fiches ont été remplies à la suite d'une entrevue avec le chercheur et les intervenants impliqués de près ou de loin à l'intégration de ces enfants.

A la suite de cette démarche il y a eu une analyse des résultats qui a permis de préciser les difficultés rencontrées lors de l'intégration des enfants h.a., de déterminer les besoins du milieu qui intègre les enfants et de dégager les conditions minimales d'intégration.

Cette recherche s'est aussi intéressée à définir le rôle joué par le professeur itinérant pour l'intégration de cette clientèle d'enfants.

9. BUDGET:

9.1 Coût autorisé par le Ministère:

1 chercheur	8 000,00$
Frais pour l'équipe de recherche	600,00$

9.2 Coût réel avec détail des dépenses:

a) Dépenses effectuées en vertu des sommes autorisées par le ministère de l'Education:

Salaire et avantages sociaux	8 719,18$
Frais de voyage	410,48$
TOTAL:	9 129,66$

b) Dépenses encourues par la Commission scolaire:

Différence:	529,66$

10. IDENTIFICATION:

Nom du responsable du projet: Hélène Laliberté

Nom du chercheur engagé par la Commission scolaire et rédacteur de ce rapport: Marie LaRochelle

Signature du chercheur: Marie LaRochelle, psychologue
Marie LaRochelle

Signature du Directeur général: Fernand Paradis
Fernand Paradis

Date: 1981/10/22

Résolution du comité exécutif: _____

TABLEAU 1 DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIÉE

No.	Sexe	Age	Degré de surdité	Appareillé	Age au 1er diagnostic	Nombre d'années de réadaptation au COF avant la scolarisation	Rééducation au COF (1) actuellement en orthophonie	Nombre d'années de fréquentation CECQ - rééd. COF	Niveau scol. où l'enfant est intégré actuellement	Nombre d'années d'intégration dans un milieu régulier	Interventions des différents intervenants à l'école et fréquence
1	F	9	Profonde bilatérale	oui	2 ans	2 ½ ans	non (2)	4 mois	2e	3 ans	
2	F	12	Profonde bilatérale	oui	2,8 ans	1 ½ ans	1 à 3 fois 1'an	4 ans	6e	3 ans	
3	M	8	Sévère bilatérale	oui	5 ans	4 mois	non (2)	3 ans	2e	1ère année	
4	F	11	Profonde bilatérale	oui	2,5 ans	2 ans	1 à 3 fois 1'an (2)	4 ans	5e	3 ans	5 heures/sem. suivi du prof. de soutien
5	F	11	Profonde bilatérale	oui	4 ans	3 mois	1 à 3 fois 1'an (2)	4 ans	5e double	3 ans	5 heures/sem. suivi du prof. de soutien
6	M	9	Profonde bilatérale	oui	5,8 ans	Cas de méningite	1 heure/semaine		4e	depuis sa maternelle	6 heures/sem. suivi du prof. de soutien
7	F	8	Oreille dr. sévère Oreille gau. profonde	oui	2 9 ans	16 mois	1 à 3 fois 1'an (2)	2 ans	3e	2 ans	½ heure/sem. suivi par l'orthopédagogue
8	F	9	Profonde bilatérale	oui	1,7 ans	3 ans	1 heure/semaine	4 ans	2e double	1 an	
9	M	7	Modérément sévère	oui	3 ans	1 an	1 heure/semaine	2 ans	1e récupération	1 an	5 heures/sem. suivi du prof. de soutien
10	M	6	Oreille dr.mod.sévère Or. gau.mod. à profond	oui	2,10 ans	9 mois	3 heures/semaine	1 an	1e	1 an	5 heures/sem. suivi du prof. de soutien
11	M	7	Profonde bilatérale	oui	3,3 ans	Inscrite dir. cl. dans son milieu	1 heure au 15 j.		2e	depuis sa maternelle	5 heures/sem. suivi du prof. de soutien
12	M	11	Modérément sévère		6,5 ans		non	3 ans	4e	2 ans	
13	F	7	Sévère	oui	5 ans	6 mois	1 heure au 15 j.		2e	depuis sa mat.	5 heures/sem. suivi du prof. de soutien
14	F	7	Or.dr. modérément sev. Or.gauche sévère	oui	1,6 ans	2,6 ans	pas au centre mais sur ortho.		2e	depuis sa mat.	orthophoniste 1 heure/sem.
15	M	7	Profonde bilatérale	oui	3,3 ans	9 mois	1 heure au 15 j.	3 ans	1e	1 an	4 heures/sem. suivi par le prof.de soutien
16	F	5		oui	1,5 ans	4 ans	1 heure au 15 j.		maternelle	depuis sa mat.	
17	M	11	Profonde bilatérale	oui	2 5 ans	2 ans	1 à 3 fois 1'an	6 ans	4e	1 an	
18	F	12	Profonde bilatérale	oui	2,7 ans	2 ans	non (2)	6 ans	5e	1 an	4 périodes de 45 min. suivi prof.de soutien
19	F	13	Profonde	oui	2,10 ans	1,6 ans	non	5 ans	6e	3 ans	3 périodes de 45 min. suivi prof. de soutien

(1) Centre de l'Ouïe et de la Parole

(2) Par le biais du professeur itinérant

TABLEAU 2 LISTE DES ÉCOLES TOUCHÉES

ÉCOLE	ADRESSE	N. D'ENFANTS	POPULATION DE L'ÉCOLE	NOMBRE D'ENFANTS I.A. INTÉGRÉS
Le Plateau	8595, Boul. Cloutier Charlesbourg, Qué.	15	412	1 enfant en 3e année
La Source	Laurier Station	12	268	1 enfant en 2e année
St-Noël	881, 8e Avenue, Thetford-Mines, Qué.	22	425	1 enfant en 5e année
Nérée Tremblay	2590, Biencourt, Ste-Foy, Qué.	17	256	1 enfant en 2e année
N.D. du Sacré-Coeur	Pont-Rouge	25	528	1 enfant en 6e année
La Ribambelle	500, rue Annick, Beauport, Qué.	16	430	1 enfant en 2e année
Sacré-Coeur	6e, Avenue, La Pocatière, Qué.	27	492	1 enfant en 6e année
Pie X	30, Avenue Ste-Victoire, Victoriaville	12	220	1 enfant en 2e année
N.D. du Sacré-Coeur	2233, rue Royale, Courville	12	230	1 enfant en 4e année
Le Carrefour	465, 64e rue est, Charlesbourg	20	350	1 enfant en 2e année
St-Louis de France	1524, route de l'Eglise, Ste-Foy, Qué.	13	238	1 enfant en 5e année
Provencher	rue Provencher, St-Anselme	14	286	1 enfant en 2e année
Marguerite d'Youville	1438, des Pionniers, St-Nicolas	15	333	1 enfant en 5e année 1 enfant en 2e année
Boisjoli	90, de l'Eglise, N.D. des Laurentides	28	553	1 enfant en 4e année
La Fourmilière	5125, 2e Avenue ouest, Charlesbourg	33	532	2 enfants en 1e année
Tanatia	1226, Commerciale, St-Jean Chrysostome	26	558	1 enfant en maternelle